

ELAN-SAVIGNY ENVIRONNEMENT

12 Grande Rue 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Association Loi 1901 N° W913001582

www.elan-savigny-environnement.org

E-mail : elan.savigny.environnement@laposte.net

Tel : 01 84 18 00 92



Savigny le 19 octobre 2021

Présentation des observations d'Elan-Savigny Environnement sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Aérodrome de Paris-Orly

1. Allonger significativement le couvre-feu

L'actuel couvre-feu (de 23h30 à 6h) doit être respecté et élargi (ex : de 22h30 à 6h30) pour se rapprocher des 8 heures de sommeil consécutives préconisées par l'OMS.

2. Respecter les 200.000 mouvements

Le trafic a atteint 240.000 mouvements par an. Il nous faut geler définitivement les créneaux libérés par les vols courts remplacés par l'utilisation du TGV (loi Climat). Dès 2014, l'objectif pourtant fixé par la région IDF à 200.000 mouvements annuels n'a jamais été respecté. Nous demandons donc de revenir aux 200.000 créneaux attribués.

3. Limiter le nombre d'avions gros-porteurs

Les avions gros-porteurs génèrent plus de bruit et de pollution. Ils sont aussi de plus en plus nombreux (+18% entre 2017 et 2019). Un plafonnement doit être instauré.

4. Renforcer le dispositif d'aide à l'insonorisation

Dans les zones dites de Plan de Gêne Sonore (PGS), le fonds d'aide ne cesse de se réduire, alors que plus de 10 000 habitations doivent encore être insonorisées. Le traitement des dossiers prend beaucoup de temps : si ce problème persiste, l'isolation réalisée il y a longtemps deviendra obsolète et un renouvellement sera nécessaire ! La procédure doit donc être simplifiée. Nous souhaitons également que les travaux soient remboursés à 100% (contre 80% seulement), et que la facture soit directement payée par ADP et non par les riverains.

5. Reculer la piste n°3

Le réseau DRAPO, dont Elan-Savigny Environnement fait partie, a proposé de reculer le seuil de la piste n°3 au décollage de 2 km tout en protégeant mieux l'ouest d'Orly avec une protection antibruit appropriée. Le Contrat de Régulation Économique 2020-2025 d'ADP en comprend l'étude préalable. Réalisés, ces travaux permettraient d'augmenter la hauteur de survol des avions de 250 m en moyenne sur l'ensemble de leur parcours.

6. Faire circuler les avions selon leur niveau de bruit

Il faut exclure les avions les plus bruyants des plages horaires les plus sensibles : chaque soir avant le couvre-feu (dès 22h) puis de 6h à 8h lors de la reprise du trafic, mais aussi les dimanches de midi à 15 heures.

7. Améliorer les procédures de vol de « moindre bruit »

Les techniques connues de décollage, d'approche et d'atterrissage permettant de limiter le bruit doivent être utilisées systématiquement ; les trajectoires obligatoires doivent être appliquées contrairement à ce que nous constatons trop souvent et ADP doit veiller à les faire respecter.